



Droit d'hébergement

Par **Anonyme0102**, le **31/01/2024** à **06:31**

Bonjour,

Ma fille de 15 ans part en apprentissage en travaillant le samedi jusqu'à 19h. Comment se passe les méthode de garde ? Actuellement 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances, mais en septembre elle sera considérée comme salariés car que 5 semaines de vacances, travaillera le samedi jusqu'à 19h et son père est à 1h30 de la maison.

Par **yapasdequoi**, le **31/01/2024** à **09:55**

Bonjour,

Vu les modifications de son rythme de vie, il faut saisir le JAF pour organiser les DVH différemment.

A son âge on peut envisager un DVH libre = c'est elle qui décide quand elle souhaite aller voir son père.

De plus elle aura un petit revenu, donc la pension alimentaire peut être revue.